

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 avril 2013

OUVERTURE DU MARIAGE AUX COUPLES DE MÊME SEXE - (N° 922)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 2152

présenté par
M. Aubert

ARTICLE 1ER BIS C

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La mention « cérémonie républicaine » n'a aucune utilité. En effet, dans la mesure où le mariage célébré dans les locaux de la mairie, et par un officier d'État civil revêtant à cette occasion son écharpe tricolore, il n'est pas nécessaire de préciser que la République est présente dans la célébration du mariage, et elle seule.